

Réunion du Conseil Municipal

du 4 avril 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 4 avril 2022 à 19H00 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

Ordre du jour :

- 1) Vote comptes administratifs, comptes de gestion, affectation du résultat, analyse financière.
- 2) Broyeuse de haies
- 3) S. I.V.O.M.
- 4) Ukraine
- 5) Bassins
- 6) Carte communale
- 7) Questions diverses

Présents : MM. Nicolas BESSON, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Serge, SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes. Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT.

Absente excusée : Mme Nadine GAUSSE qui a donné pouvoir à Mme Cécile CREUZON.

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT

1) Vote comptes administratifs, comptes de gestion, affectation du résultat, analyse financière :

➤ Bâtiment zone industrielle : Madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion du bâtiment zone industrielle. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 2 721,62 € et les recettes à 9 433,12 € avec une participation de la commune de 4 426,00 €. Le résultat du compte administratif s'élève donc à + 6 711,50 € avec un résultat antérieur reporté de 0 €, le solde d'exécution cumulé s'élève donc à 6 711,50 €. En investissement, les dépenses s'élèvent à 0 € et les recettes à 5 397,20 €, le résultat de l'investissement s'élève donc à + 5 397,20 €. Avec un solde antérieur reporté de - 11 621,50 €, d'où un besoin de financement de 6 224,30 €.

➤ Lotissement du Moulin Ferrare : Madame Marie-Thérèse PIERRON présente ensuite le compte administratif 2021 et le compte de gestion du lotissement. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 17 468,50 € et les recettes à 17 449,32 €. Le résultat du compte administratif est donc -19,18 €. Avec un résultat antérieur reporté de -0,06 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à - 19,24 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 23 090,46 € et les recettes à 0 € d'où un résultat d'investissement de - 23 090,46 €. Avec un résultat antérieur reporté de +20 396,20 €, le besoin de financement s'élève donc à 2 694,26 €.

➤ Compte administratif principal : Madame Marie-Thérèse PIERRON présente ensuite le compte administratif principal 2021 et le compte de gestion. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 728 475,21 € et les recettes à 876 407,18 € d'où un résultat de fonctionnement de + 147 931,97 €. Avec un résultat antérieur reporté de 166 078,51 € le solde d'exécution cumulé s'élève à 314 010,48 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 420 718,26 € et les recettes à 129 108,89 € d'où un résultat de -291 609,37 €. Avec un résultat antérieur reporté de +131 209,57 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à - 160 399,80 €. Au 31 décembre 2021, les restes à réaliser s'élèvent à 463 204 € en dépenses et 415 140 € en recettes d'où un besoin de financement de 209 463,80 €.

Madame Le Maire sort de la salle.

Mis au vote par Madame Marie-Thérèse PIERRON, les comptes administratifs 2021 et les comptes de gestion 2021 sont votés à l'unanimité.

2) Broyeur de haies :

Madame le Maire et des élus ont rencontré monsieur PERROT (entreprise MICARD) qui a proposé des devis de matériel neuf (28 000 € HT) et d'occasion (12 500 €). Des devis de l'entreprise MICARD de Guéret et d'Espace Emeraude de Montluçon sont disponibles.

Une commission composée de Cécile CREUZON, accompagnée de Claude TOURAND, Claude STEINER, Olivier NORE et Nicolas BESSON reverra M. PERROT.

Le tracteur d'occasion acheté donne satisfaction. Mme le Maire propose de vendre le « vieux ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, M. Claude TOURAND s'en chargera.

3) S.I.V.O.M. :

Sa dissolution ayant été votée par le Conseil syndical, chaque commune doit se prononcer pour valider cette décision. Madame le Maire rappelle que la commune de Chambon a versé 15 000 € en 2021 pour combler le déficit du S.I.V.O.M.

Vote à bulletin secret : « Etes-vous pour ou contre la dissolution de ce syndicat » ?

Pour : 11 contre : 1 Blanc : 2

La dissolution du S.I.V.O.M. est donc votée à la majorité.

4) Ukraine :


Madame Le Maire s'est renseignée sur les conditions d'accueil des ressortissants ukrainiens. Il faut passer par la D.D.C.S.P.P. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations). L'accueil est conditionné par un logement disponible et les possibilités d'emploi.


Madame Le Maire a eu des contacts avec le directeur de la D.D.C.S.P.P., avec le Directeur de Creusalis, avec l'association Vitalis pour demander l'attribution d'un logement Creusalis destiné à une famille. Madame le Maire donne la parole à M. ACHARD qui propose d'être partenaire dans cette démarche sachant que son épouse est ukrainienne et que ses beaux enfants réfugiés du Dombas, arrivés à Chambon en août, se sont bien intégrés. Il nomme deux associations qui aident financièrement l'aménagement des logements. Il insiste aussi sur le besoin de soutien psychologique de ces familles.


Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette démarche collective d'accueil.

La Commune a acheté pour 50 € de produits à la pharmacie et 50 € à Intermarché, dons destinés à l'Ukraine. Ces deux commerçants ont fait un geste commercial. La commune, via l'Association des Maires de France Creuse a été dépositaire de dons particuliers ; les employés communaux les ont emportés à Guéret ainsi que les dons déposés par le collègue.

5) Bassins :

 **Bassin du milieu** : l'entreprise EUROVIA propose une remise en état avec une petite fontaine pour un montant de 2 987 € HT. L'option « étanchéité du bassin » n'est pas prise, un bilan de fonctionnement sera effectué après l'été. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis d'EUROVIA.

 **Bassin miroir** : les devis pour la pose de dalles du jeu d'échec s'élèvent à plus de 10 000 €. Madame le Maire propose d'étudier d'autres solutions.

 **Bassin le plus profond** : ARRO LIMOUSIN (spécialiste des fontaines et bassins) reste injoignable. M. Claude TOURAND tentera de les contacter cette semaine. Si pas de réponse, on verra un autre spécialiste dès la semaine prochaine.

6) Carte communale :

Le Conseil Municipal a voté, en 2021, l'établissement d'une carte communale (document d'urbanisme en remplacement du R.N.U.). Madame le Maire précise que ce travail, avec les services de l'Etat, sera long,

complexe et laborieux. Cinq demandes de devis ont été envoyées. Une seule entreprise a répondu « Impact Conseil » : 14 000 € HT financés à 40%. Accepté à l'unanimité.

7) Questions diverses :

✚ Le logement jouxtant la mairie est loué. Un devis pour la réfection complète de l'électricité a été demandé, il s'élève à 5 453 € HT. Accepté à l'unanimité.

✚ Garage sous la salle des fêtes : une dalle en béton pourrait y être confectionnée. Deux devis sont demandés : 2 594 € HT pour l'un et 3 000 HT pour l'autre. Le moins disant est retenu à l'unanimité. Il sera aussi nécessaire de resuivre l'électricité. Le devis de l'électricien s'élève à 1 288 € HT. Accepté à l'unanimité.

✚ M. Bernard BOURIQUET demande l'autorisation de faire paître son cheval sur la parcelle entre les propriétés de MM. AUCOUTURIER et LAMBERT, il propose une rétribution. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise à disposition gracieuse de cette parcelle tant qu'elle n'est pas vendue. Pour information, le dossier pour la vente de la parcelle jouxtant sa maison est en cours : le géomètre passe vendredi 08/04.

✚ Terrain de foot : la mairie d'Evau les Bains a prêté gracieusement le rouleau pour l'entretien du terrain, ce qui a mobilisé une journée d'un agent municipal chambonnais. Une lettre de remerciements sera adressée à la commune d'Evau.

✚ Cérémonie des déportés : la journée nationale du souvenir des victimes de la déportation se déroule chaque année le dernier dimanche d'avril. Cette année, la date est fixée au 24 avril, jour du second tour des élections présidentielles. Madame le Maire propose de grouper cette cérémonie à celle du 8 Mai.

✚ L'école élémentaire, en partenariat avec le collège, a déposé un projet dit « Erasmus » avec la Roumanie et l'Italie. Beau projet, en attente de validation par l'Europe.

✚ Abbatale : la seconde réunion de chantier avec l'architecte des monuments historiques aura lieu ce vendredi 8 Avril.

✚ La mise en lumière du jardin de l'abbatale n'est toujours pas terminée. Madame le Maire rappellera le SDEC.

L'Angélu ne fonctionne pas, un devis a été signé, Mme le Maire rappellera l'entreprise.

✚ Fibre : les travaux d'installation de la fibre sont en cours sur la commune, les particuliers pourront être raccordés à la fibre début 2023. Les opérateurs vont commencer leurs démarches commerciales auprès des chambonnais.

✚ Jardins terrasses rue des Petites Voies : l'entreprise d'insertion SIAE a débuté les travaux de murs en pierres sèches et de création d'escalier, le chantier durera un mois.

✚ Les rencontres avec les habitants des villages ont été interrompues par la crise sanitaire. Les dates des samedis 14 et 21 Mai de 10h à 12h sont programmées pour terminer ces rencontres.

✚ La revue « Pays du Limousin » à paraître cet été, propose un encart publicitaire de ¼ de page pour 400€. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

✚ La Maison dite « De Peynot » menace péril. Les constatations et préconisations ont été établies par un expert nommé par le tribunal. Le propriétaire a trois mois pour réaliser les travaux ordonnés. Faute de travaux, la commune devra se substituer au propriétaire défaillant pour faire cesser le péril. (Devis de démolition : 42 500 € HT).

✚ L'association « Petites Villes de Demain » travaille actuellement une fois par semaine à Chambon sur Voueize.

✚ L'association « France Alzheimer » dont le siège social Creuse est basé à Evau les Bains demande à la commune de Chambon de signer une charte d'engagement réciproque « ville aidante Alzheimer ». Aux côtés de l'association, la commune s'engage à soutenir et valoriser les dispositifs de soutien, d'information et d'inclusion pour les personnes atteintes de cette maladie ou apparentée et de leurs proches aidants. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

✚ La foire aux plants aura lieu le Dimanche 22 Mai.

✚ Empierrement plus branchement assainissement en zone industrielle et artisanale près de l'entreprise BATIVOUEIZE : le devis d'un montant de 7 390 € HT de l'entreprise BENITO est accepté à l'unanimité.

✚ M. Nicolas BESSON, vice-président du Comité des fêtes, fait un point sur l'association : Président : Marc ROUSSEAUX, secrétaire Fabienne COMBELERAN, Trésorière : Marie-Claude LESCURE. Il compte

20 adhérents (dont Maria DUSSAT et Jérémy GORSSE), le bureau est composé de sept personnes. Les manifestations en cours d'organisation : week-end du 26 juin Fête patronale en collaboration avec les associations chambonnaises. Les forains ont été contactés. La commune prend en charge le feu d'artifice. Dimanche 17 juillet : brocante, autorisation demandée pour tenir les permanences en semaine et quatre samedis (un élu sera présent ces 4 jours) au 1^{er} étage de la mairie dans la petite salle. Accordée. Vendredi 22 Juillet : Marché nocturne co-organisé par la communauté de commune, l'association « Bienvenue à la ferme » exposants, le CDF et la commune. La commune aura à sa charge le financement de l'animation musicale. Le CDF recherche de la musique (montant accordé : 700 €). La commune et le CDF se chargeront de l'installation des chaises et tables. Le conseil accepte à l'unanimité. Dimanche 24 juillet : « enduro cheval ». Mercredi 3 Août : « marché du terroir ».

✚ La toiture de la salle des associations sera recouverte d'un filet en attendant sa réfection.

✚ Cimetière : une association propose un audit et conseil gratuit et sans obligation de suivi sur la gestion des cimetières. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Mmes BOUCHARD, PIERRON, DUSSAT, ROUSSILLAT, MM. GIRAUD et SAINTIGNY constituent le groupe de travail.

✚ Courriers : M. SIMONNETON demande à ce que les arbres jouxtant son jardin sur le chemin menant aux garages de la gendarmerie soient élagués. Cette demande est refusée à la majorité.

La séance est levée à 21H00.